



DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.2)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 24 décembre 2012

INFORMATIONS GENERALES Date du rapport : 06/07/2016 Diagnostiqueur: CABRIEL Thomas N° de rapport :28110 Signature: Valable jusqu'au: 05/07/2026 Type de bâtiment : **Immeuble Collectif** Nature: **Appartement** Année de construction : 1900 Surface habitable: 116,76 m² Adresse: 3 rue Caïs de Pierlas Référence ADEME : 1606V1005522M 06300 NICE INSEE: 6088 **RDC** Etage: :70 N° de Lot Propriétaire : Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu): Nom: **VILLE DE NICE** Nom: Adresse: 5 rue de l'Hotel de Ville Adresse: 06364 NICE Cedex 4

Obtenues au moyen des factures d'énergie du logement des années , prix des énergies indexés au 15/08/2015

CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

	Moyenne annuelle des consommations (détail par énergie dans l'unité d'origine)	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh _{er})	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh _{ep})	Frais annuels d'énergie (TTC)
Consommations d'énergie pour les usages recensés				(1)

(1) coût éventuel des abonnements inclus

'' coût éventuel des abonnements inclus						
Consommations énergétiq (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau cha refroidissement		Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement				
Consommation réelle : kWh _{ep} /m².an		Estimation des émissions : kg _{eqCO2} /m².an				
Logement économe Logen		Faible émission de GES Logement				
≤ 50 A		≤ 5 A				
51 à 90 B		6 à 10 B				
91 à 150 C		11 à 20 C				
151 à 230		21 à 35				
231 à 330 E		36 à 55				
331 à 450		56 à 80				
> 450 G		> 80 G				
Logement énergivore		Forte émission de GES				

Rapport N° : 28110 DP 1/6







C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS

Le descriptif du logement est donné à titre purement indicatif, ces éléments ayant permis simplement à l'évaluation de la performance énergétique du logement. En aucun cas le technicien ne saurait garantir la parfaite exactitude de ce descriptif, notamment pour les éléments non visibles ou inaccessibles (tels que la structure, le mode constructif, l'épaisseur ou même la présence de l'isolation, la qualité ou l'état du mode de production du chauffage ou de l'eau chaude sanitaire, etc.). Ce diagnostic ne porte pas non plus sur la qualité, l'ancienneté ou le mode de pose de l'isolant ni, d'une manière générale, sur la qualité de la construction

Logement		Chauffage et refro	idissement	Eau chaude sanitaire, ventilation		
Murs:		Système de chauffage	:	Système de production d'ECS :		
Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu		Chaudière standard		Chaudière standard		
Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu				Chauffe-eau vertical		
Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu						
Toiture :		Emetteurs :		Système de ventilation :		
Entre solives bois avec ou sans remplissage		Radiateur eau chaude (Av (surface chauffée : 116,76		Ventilation par ouverture de fenêtres		
Menuiseries		Système de refroidisse	ment : Aucun			
:						
Porte 1	Bois Opaque pleine					
Fenêtre 1 Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical						
Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical						
Plancher bas :		Rapport d'entretien d	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :			
Entre solives bois avec ou sans remplissage			□ Oui ☑ N	on □ Non requis		
		Quantité d'énergie d'origine renouvelable :	Néant	kWh _{EP} / m².an		
Type d'équ	ipements présents utilisant	t des énergies renouvelables	: Aucun			

Rapport N° : 28110 DP 2/6







D NOTICE D'INFORMATION

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc...) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Variations des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la partie privative du lot.

FIDI





Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante. Si vous disposez d'un thermostat, réglez le à 19 °C; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs

<u>Aération</u>

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

 Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

• Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage:

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...); poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

 Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...):

 Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez-les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

FIDI

HERATON
HTERROFESSONNILE





Projet	Mesures d'amélioration	Commentaires	Crédit d'impôt		
Simulation	Remplacement des fenêtres ou porte-		30 % *		
1	fenêtrese en vitrage peu émissif.		20 70		
Simulation	Mise en place par un professionnel de				
1	robinets thermostatiques sur les radiateurs.		30 %		
	Le prix est indiqué par robinet.				
Simulation 1	Mise en place d'une horloge de				
	programmation pour le système de				
	chauffage en choisissant un programmateur		30 %		
	simple d'emploi. Il existe des thermostats à				
	commande radio pour éviter les câbles de				
	iaison et certains ont une commande				
	téléphonique intégrée pour un pilotage à				
	distance.				
Simulation 1	Présence de deux systèmes d'eau chaude				
	sanitaire, il est conseillé de modifier				
	l'installation pour n'en utiliser qu'un				
	(favoriser la chaudière gaz).				

Commentaires:

Ce diagnostic n'a pas pu être finalisé : le propriétaire ou son représentant n'a pas pu nous fournir au-moins une année de factures de consommation d'énergie.

Conformément aux arrêtés du 8 février 2012, ce DPE est délivré avec une étiquette vierge.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y!
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature Etablissement du rapport : Fait à NICE le 06/07/2016 Cabinet : EX'IM AZUR

Nom du responsable : WEGENER Matthias

Désignation de la compagnie d'assurance : SUBERVIE ASSURANCES

N° de police : **114.231.812** Date de validité : **31/12/2016**

Date de visite : 06/07/2016

Le présent rapport est établi par CABRIEL Thomas dont les compétences sont certifiées par : ICERT

Parc EDONIA

Rue de la Terre Victoria 35760 ST GREGOIRE N° de certificat de qualification : CPDI 2101

Date d'obtention : 28/11/2012

FIDÍ

HEBRATON
HITEROFESSONNULE





CERTIFICAT DE QUALIFICATION



CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

N° CPDI 2101

Amiante

Version06

Je soussigné Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que:

Monsieur Thomas CABRIEL

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes:

Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis

Date d'effet: 31/10/2012, date d'expiration: 30/10/2017

DPE Diagnostic de performance énergétique sans mention: **DPE** individuel

Date d'effet : 28/11/2012, date d'expiration : 27/11/2017

Diagnostic de performance énergétique avec mention: DPE tout type de bâtiment

Date d'effet : 28/11/2012, date d'expiration : 27/11/2017

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet: 20/12/2013, date d'expiration: 19/12/2018

Gaz Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet: 21/12/2012, date d'expiration: 20/12/2017

Plomb: Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet: 12/10/2012, date d'expiration: 11/10/2017

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment -France métropolitaine

Date d'effet : 16/11/2012, date d'expiration : 15/11/2017

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire Le 26/12/2013

Plomb

Termites





Rapport N°: 28110 DP



6/6